
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de ligne de raccordement à 315 kV des parcs
éoliens de la Seigneurie de Beaupré et ligne de dérivation à
315 kV au poste de Charlevoix
sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier et sur le
territoire de la Ville de Clermont
par Hydro-Québec TransÉnergie**

Dossier 3211-11-101

Le 18 novembre 2011

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de ligne de raccordement à 315 kV des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré et ligne de dérivation à 315 kV au poste de Charlevoix par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-07-13	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2009-07-20	Transmission de la directive
2011-05-10	Réception de l'étude d'impact
2011-07-28	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-09-08	Réception des réponses aux questions et commentaires
2011-11-03	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-11-16	Réception d'une lettre de réponses à la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'Hydro-Québec TransÉnergie consiste à construire deux nouvelles lignes à 315 kV pour intégrer les 272 MW que produiront les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré au réseau de transport québécois. La première, d'une longueur de 14,8 km, reliera le poste des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, sur les terres du Séminaire de Québec, à la ligne Bersimis 2-Laurentides à 315 kV. La seconde sera une ligne de dérivation de 3,2 km de longueur qui reliera la ligne Bersimis 2-Laurentides au poste de Charlevoix, situé dans les limites de la ville de Clermont. Cette ligne de dérivation sera juxtaposée à une ligne existante, également à 315 kV.

La ligne de raccordement est requise afin d'intégrer la production électrique des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (Seigneurie de Beaupré 2-3 et Seigneurie de Beaupré-4) au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Ces deux parcs tiendront à terme une puissance installée de 271,9 kW. Quant à la ligne de dérivation située près du poste de Charlevoix, elle servira au bouclage du réseau desservi par la ligne Bersimis 2-Laurentides.

À l'instar des parcs éoliens qu'elle desservira, la ligne de raccordement s'insère dans un territoire montagneux entrecoupé de quelques vallées encaissées et de plusieurs lacs. Plus précisément, le tracé retenu par l'initiateur suit en grande partie le tracé de la vallée de la rivière Brûlé avant de traverser quelques kilomètres de collines et de rejoindre une ligne existante à 315 kV. Quant à la ligne de dérivation, située à Clermont, elle traversera des collines moins accidentées au nord du poste de Charlevoix, lui-même donnant sur la route 138.

Les impacts appréhendés sur le milieu naturel sont principalement liés au déboisement et aux traversées de cours d'eau, et aux impacts sur la faune en découlant. Quant au milieu humain, les seuls impacts substantiels s'avèrent ceux sur le paysage perçu depuis la route de la vallée de la rivière Brûlé.

Le coût global du projet est estimé à 33,1 M\$. La mise en service des lignes est prévue pour l'été 2013.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Intégration de la production éolienne au réseau de transport – Ligne de raccordement à 315 kV des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré et ligne de dérivation à 315 kV au poste de Charlevoix – Étude d'impact sur l'environnement*, mai 2011, pagination multiple, 8 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Intégration de la production éolienne au réseau de transport – Ligne de raccordement à 315 kV des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré et ligne de dérivation à 315 kV au poste de Charlevoix – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement*, août 2011, 26 pages;
- Lettre de M. Dany Duchesne, de Hydro-Québec TransÉnergie, à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 novembre 2011, contenant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires, 5 pages et 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 20 juillet 2009. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre